

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant les travaux de branchement d'eau potable et branchement pluvial en face du 29-31 rue Marette à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement.

N°2023-098

ARRETE :

Objet :

Branchement d'eau
potable et branchement
pluvial

En face du 29-31 rue
Marette

Du 05 au 16 juin 2023

Article I :

Les travaux de branchement d'eau potable et branchement pluvial en face du 29-31 rue Marette à Forges-les-Eaux sont autorisés du 05 juin 2023 au 16 juin 2023.

Le stationnement sera interdit.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société VEOLIA EAU, ZA du Moulin d'Ecalles, 76750 BUCHY prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

La signalisation ne sera autorisée que le jour. La nuit, la chaussée devra être libre de toute circulation dans les deux sens.

Une circulation alternée avec chaussée rétrécie sera mise en place par feux tricolores.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 31 mai 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **- 2 JUIN 2023**